



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PP/2026/311

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial – que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de :

~~Permis d'urbanisme – permis d'urbanisme de constructions groupées – permis d'urbanisation – modification d'un permis d'urbanisation – certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est l' **OPERATEUR DE TRANSPORT DE WALLONIE** dont les bureaux se trouvent **avenue Gouverneur Bovesse 96 à 5100 NAMUR.**

Le terrain concerné est situé et est cadastré **LIÈGE 15 C 488G, 502 C 2, 514 A 2, 558 D 2, 558 3, 558 4, 605 L, 726 C 2, LIÈGE 28 B 352 D, 366 C 11, 366 S 11, 446 Z**

Le projet vise à "**réaménager des voiries et espaces publics entre le CHC MontLégia et Fontainebleau**" et présente les caractéristiques suivantes :

La ville de Seraing étant désignée comme impactée par le projet, l'autorité régional souhaite réaliser l'annonce de projet pour cette demande.

Art. D.VIII.13. L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n o 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS PRIS PAR TELEPHONE**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur **Fabrizio BENNARDO (04/330.86.33 – urbanisme@seraing.be)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **15 juin 2026 au 30 juin 2026 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **enquete.urbanisme@seraing.be**

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(CDLD art. L1132-5)

Fabrizio BENNARDO
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

Julie GELDOF
TROISIÈME ÉCHEVINE